



## COMMUNE de MORTEMART

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19 février 2026 à 20h00

Convocation du 13 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART dûment convoqué le 13 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.

Présents : M<sup>me</sup> Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, M<sup>me</sup> Eva SALA, M<sup>me</sup> Odette ROBUCHON, M<sup>me</sup> Mireille GRANDIN, M. Sylvain GRANDIN, M<sup>me</sup> Jane-Lola SEBAN.  
Absent excusé : M. Dominique DESERT donnant procuration à M<sup>me</sup> Odette ROBUCHON.  
Absente : M<sup>me</sup> Nathalie TROUILLET.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 07

Votants : 08

A été élue secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Eva SALA

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 est arrêté à l'unanimité.  
Madame la Maire donne lecture d'une demande d'intervention écrite de M<sup>me</sup> Jane-Lola SEBAN qui souhaite présenter son projet professionnel à l'assemblée municipale. La parole lui sera donnée durant les questions diverses.

L'Ordre du jour est consacré à l'examen des points suivants :

#### **VENTE DU BÂTIMENT 9-11 RUE DES CARMES (parcelles AA105 et AA106)**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la vente du bien communal situé 9-11 rue des Carmes sur les parcelles AA 105 et AA 106, dont le compromis de vente a été signé en novembre 2025, il convient de statuer sur la présence d'équipements d'opérateurs empiétant sur le fond de la parcelle AA106, du côté de la rue du Tram.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal constate que le bien communal précité n'est pas affecté à l'usage du public et ne dépend pas du domaine public. Il confirme que ce bien est vendu en l'état et que l'acquéreur en fait son affaire.

Vote : 8 Pour

#### **COTISATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »**

Madame la Maire présente l'appel à cotisation des Plus Beaux Villages de France pour 2026 qui est de 1 200€ pour les communes ayant jusqu'à 300 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer cette cotisation et autorise Madame la Maire à procéder à son règlement.

Vote : 8 Pour

## **CONTRIBUTION FINANCIERE AU SDIS 87**

Madame la Maire présente l'appel à contribution financière au budget du SDIS 87 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour l'année 2026, à savoir 3 314 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser cette contribution obligatoire et autorise Madame la Maire à procéder à son règlement.

Vote : 8 Pour

## **RECENSEMENT DU LINEAIRE DE VOIRIE COMMUNALE**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que le SYGESBEM a transmis une demande du Président du Conseil Départemental relative à l'actualisation du linéaire de voirie de la commune qui est nécessaire au calcul de la Dotation de Solidarité Rurale et, notamment, pour l'aide aux travaux de grosses réparations de voirie.

La commune a procédé au recensement du linéaire de voirie sur lequel elle exerce sa compétence et qui s'établit à 4 556 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le linéaire de voirie communale à 4 556 mètres et autorise Mme la Maire à déclarer ce chiffre au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Vote : 8 Pour

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Le recensement de la population effectué en ce début d'année a permis de dénombrer 109 habitants dont 106 personnes effectivement recensées et 3 n'ayant pu être enquêtées. En 2020, 118 habitants avaient été recensés.
- 2) La prochaine Brocante Professionnelle se déroulera le 1<sup>er</sup> mars 2026. La date a été avancée en raison des élections municipales. Une vingtaine de stands sont attendus.
- 3) Les Journées Européennes des Métiers d'Art de 2026 sont programmées les 11 et 12 avril. 9 artisans d'art se sont inscrits. La validation de l'évènement par l'Institut des Métiers d'art est attendue début mars.
- 4) Les travaux d'aménagement de l'écluse double rue de l'Echaugnette afin de réduire la vitesse excessive des véhicules seront réceptionnés le 27 février. Pour mémoire, le coût de l'opération s'est élevé à 6 802,84 €HT, subventionnés à 50 % par le Département dans le cadre des Amendes de Police.  
Parallèlement, lecture est faite du courrier de mécontentement adressé par Mr Maret qui déclare, notamment, que la réglementation routière n'est pas respectée. Son courrier a été transmis à l'ATEC (agence technique du département) qui a accompagné la commune et assuré la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage. Mme SEBAN suggère d'organiser un test sur place avec Mr Maret et l'un de ses engins agricoles.
- 5) La DRAC qui assure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la commune a confirmé que la restauration du clocher est bien inscrite à son budget de 2026 sous la forme d'une subvention de 40% du montant des travaux. Le dépôt de la demande de permis de construire est parvenu ce jour, le 19 février 2026.

Parallèlement, le clocher bénéficie de la collecte nationale lancée en faveur du Patrimoine religieux rural, menée par la Fondation pour « La Sauvegarde de l'Art Français ». Les dons atteignent à ce jour 11 780 €. La collecte se poursuit jusqu'au 31 décembre 2026.

- 6) Une artisane restauratrice de meubles et d'objets anciens et brocanteuse s'est installée le 1<sup>er</sup> février 2026 dans l'atelier d'artiste du rez-de-chaussée du couvent des Carmes. Elle doit ouvrir les portes de son atelier le 1<sup>er</sup> mars.
- 7) L'appartement duplex situé 2 place Royale sera loué à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026. Avec l'accord du preneur, le bail notifiera qu'il s'installe dans un logement qui doit faire l'objet de travaux et qu'il en accepte la mise en oeuvre alors qu'il occupera les lieux.
- 8) Un photographe de Nouic, décédé en 2025, s'était passionné pour l'église et ses stalles et avait pris de nombreux clichés. Il avait déjà fait don d'un important lot de photographies. A son décès, sa famille s'est rapprochée de la Mairie pour lui remettre un complément de documents qui ont été inventoriés et sont aujourd'hui archivés à la Mairie. Il pourrait être intéressant de programmer une exposition de ces œuvres.
- 9) La Mairie accueille aussi désormais une partie des archives du Syndicat d'Initiative de Mortemart devenu l'association « Mortemart Tourisme en Limousin ».
- 10) La parole est donnée à Mme Jane-Lola SEBAN qui, dans le cadre de la création de son activité de restauration de documents anciens (affiches, estampes, papiers décorés), envisagerait de s'installer dans l'atelier du 1<sup>er</sup> étage du Couvent des Carmes. Il viendrait en complément de la boutique qu'elle loue rue de Boucherie à Limoges, point de vente des documents restaurés.  
Elle explique que l'investissement global est élevé et qu'au vu de la fragilité des petites entreprises sur les trois premières années de leur activité, elle sollicite auprès du conseil municipal une aide à l'installation qui lui permettrait de limiter les risques dans cette phase de démarrage et de pérenniser l'activité. Elle demande au Conseil municipal d'étudier sa demande d'un loyer préférentiel progressif sur les 3 premières années.  
Mme SEBAN précise que cet atelier de restauration permettrait de faire travailler les entreprises et les artistes déjà présents sur Mortemart. Il irait aussi dans le sens du déploiement de l'artisanat d'art dans le village, ce qui pourrait lui permettre de prétendre par la suite au label « Ville et Métiers d'Art ».  
Le prochain Conseil Municipal sera amené à statuer sur cette sollicitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Maire,  
Marie-Catherine BARRET-BONNIN



La secrétaire de séance,  
Eva SALA